

<https://elbeuf.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article545>



Chacun a droit au respect de son image

- Direction - Les responsabilités relatives au fonctionnement de l'école - Outils numériques et problématiques juridiques -



Date de mise en ligne : mercredi 17 avril 2019

Date de parution : 17 avril 2019

Copyright © Éducation Nationale Elbeuf - Tous droits réservés

Chacun a droit au respect de son image

À l'approche de la fin d'année, de nombreux événements festifs sont organisés dans les écoles. À cette occasion, comment accompagner un usage raisonnable des photos et vidéos prises par les participants ?

Cela peut se matérialiser sous la forme d'une affiche présente à l'entrée de l'école lors des événements avec un rappel à la loi :

"CHACUN A DROIT AU RESPECT DE SON IMAGE

Conformément à l'article 9 du code civil relatif au droit à l'image, il est rappelé que les photos et vidéos prises lors de cet événement doivent obtenir le consentement des personnes photographiées. Les prises de vues ne doivent pas être diffusées au delà du cercle de famille, elles ne peuvent donc pas être publiées via Internet sur les réseaux sociaux notamment (Facebook, Twitter, Instagram, Snapchat, etc.)."

Proposition d'affiche :

<https://elbeuf.circonscription.ac-normandie.fr/sites/elbeuf.circonscription.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Chacun a droit au respect de son image - affiche

Cette mention peut également être ajoutée dans le règlement intérieur des écoles.